

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/225

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Albert BEGUE et Laurent LAGES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE et Martine LABAT.

Objet : Moyens généraux : Attribution du marché de l'électricité pour le compteur de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage à Lannemezan

Monsieur le Président se retire et ne prend pas part aux débats et à cette délibération.

Vu le contrat d'électricité pour 2021 et 2022 n°F/HC4000032 signé le 21 décembre 2020,

Depuis le 1er janvier 2021, le compteur du segment C4 (ex-tarif jaune) de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est géré par le fournisseur ALTERNA jusqu'au 31 décembre 2022.

Le contrat arrivant à échéance, il est à renouveler.

Le 16 novembre une consultation a été lancée par la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL). Une seule offre a été reçue : celle d'ALTERNA.

Le coût pour la période de novembre 2021 à novembre 2022 est de 5 446 € TTC.

Le coût final estimé pour l'année 2023, sur la base des consommations de l'année précédente, est estimé à 7 600 € HT soit 9 120 TTC.

Le surcoût est donc estimé à 3 674 €, soit une hausse de 67 %.

Ce prix tient compte du dispositif « Amortisseur électricité » de l'Etat qui prend en charge une partie de la facture d'électricité des TPE, PME et collectivités, soit 50% des surcoûts à partir de 325 €/MWh (révisé depuis à 180 €/MWh selon le décret à venir).

Il est proposé que la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan attribue le marché à ALTERNA.

LE BUREAU

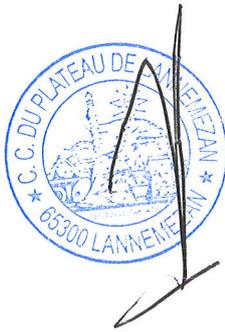
Le premier vice-président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

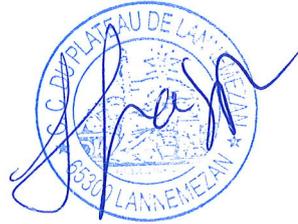
- d'attribuer le marché d'électricité de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à ALTERNA pour une durée d'un an, aux conditions exposées par Monsieur le premier vice-Président,
- d'autoriser Monsieur le premier Vice-Président à signer le marché public.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 27 DEC. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-225B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022